

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072023	et clos le	30062024	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐				
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société				Adresse du siège social							
SAS JBFT											
SIRET	83811531900017										
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement							
Avenue du Général de Gaulle Centre Commercial Les Campanelle 34690 FABREGUES											
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				SIRET							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :											
B ACTIVITÉ											
Activités exercées		salle de sport		Si vous avez changé d'activité, cochez la case		☐					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15%		Déficit		25 558	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%											
2. Plus-values											
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)							
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%									
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zones franches urbaines		Territoire entrepreneur art 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		Autres dispositifs			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies		Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%											
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %											
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4											
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐											
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :											
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐ Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :											
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'état de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :											
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ OUI ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé : ComptabiliteExpert											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :											
ALLIANCE AUDIT SUD 86 Boulevard de Strasbourg Résidence l'Ecu 34000 MONTPELLIER Tél : 0499136650											
Nom et adresse du conseil :											
Tél :											
CGA/OMGA ☐ Visur conventionné ☐ (Cochez la case correspondante)											
Identité du déclarant :											
Date : Lieu : FABREGUES											
Qualité et nom du signataire :											
Signature : M. BARAYDON, PRESIDENT											
N° d'agrément :											
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :											

Désignation de l'entreprise		SAS JBFTT		Avenue du Général de Gaulle		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		Centre Commercial Les Campanelle		34690 FABREGUES			
SIRET		8 3 8 1 1 5 3 1 9 0 0 0 1 7		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30062024		30062023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	1 302	016	1 302		
	Immobilisations corporelles*	028	213 565	030	112 156	101 409	116 502
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	214 867	048	113 458	101 409	116 502
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	21 649	070		21 649	20 575
		072	25 150	074		25 150	26 337
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084		086			
	Charges constatées d'avance *	092		094			400
	Total II	096	46 799	098		46 799	47 313
	Total général (I + II)	110	261 666	112	113 458	148 207	163 814
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100		100	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		(68 303)		(46 582)	
	Résultat de l'exercice	136		(26 360)		(21 721)	
	Subventions d'investissement	137		8 274		12 874	
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		(85 289)		(54 329)	
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		58 994		76 980	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		29 283		27 728	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 4 981)	172		18 243		12 690	
	Comptes courants d'associés	173		118 542		100 491	
	Autres dettes	175		8 435		255	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		233 496		218 143	
Total général (I + II + III)		180		148 207		163 814	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		50 121
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		7 379
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		1 500

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS JBFIT		Exercice N clos le 30062024		Exercice N-1 clos le 30062023		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210					
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215		214					
		217		218	103 027		99 213		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	10 669		34 399		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	113 696		133 612		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	105				
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	78 254		100 082		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	(111)		1 539		
	Rémunérations du personnel *			250	41 916		29 506		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	2 431		1 144		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2° al 3 du CGI)	255		254	21 350		24 425		
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	66		742		
		260							
	Total des charges d'exploitation (II)			264	144 010		157 438		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(30 314)		(23 826)		
	Produits financiers (III)			280					
	Produits exceptionnels (IV)			290	6 100		4 600		
	Charges financières (V)			294	222		1 847		
	Charges exceptionnelles (VI)	347		300	1 924		647		
RÉINTÉGRATIONS	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306					
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(26 360)		(21 721)		
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314	26 360	
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330	802				
	écart de valeurs liquidatives sur OPC *	248							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251					
DÉDUCTIONS	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	Entreprises nouvelles (44, sexies A)	986		989					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		991					
	ZFA NG (44, quaterdecies)	345		344					
	Zone franche urbaine (44, octies A)	987		127					
	Créance due au report en arrière du déficit	346		655					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	648		649					
Bénéfices	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			641					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			647					
	Déductions exceptionnelles (art 39 decies E)			990					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352			354	25 558	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * 129 534 dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS									
Bénéfice col. 1									
Déficit col. 2									
				370		372	25 558		